



POLE RESSOURCES INTERNES

Gestion des Carrières

DT/OS/JV

ARRETE

OBJET : Tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché Principal

Le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de Toulon,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi du n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 5 avril 2018,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché Principal est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et Prénom	Echelon	Promouvable à la date du
1 – GABBANINI Virginie	3 ^{ème} échelon	1 ^{er} novembre 2018

ARTICLE 2 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de gestion du var.

Fait à Toulon, le 18/07/2018
Le Directeur Général,
D. NOTARI

Le Directeur Général :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE TOULON

Le Saint-Mathieu - Avenue Franklin Roosevelt - B.P. 1309 - 83076 TOULON CEDEX - Tél. 04 94 03 85 00 - Fax 04 94 42 43 97

RCS TOULON 278 300 017



POLE RESSOURCES INTERNES

Gestion des Carrières

DT/OS/JV

ARRÊTE

OBJET : Tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe

Le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de Toulon,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi du n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 5 avril 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et Prénom	Echelon	Promouvable à la date du
1 – LE CUDENNEC Philippe	7 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018

ARTICLE 2 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de gestion du var.

Fait à Toulon, le 18/07/2018
Le Directeur Général,
D. NOTARI

Le Directeur Général :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE TOULON



POLE RESSOURCES INTERNES

Gestion des Carrières

DT/OS/JV

ARRETE

OBJET : Tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe

Le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de Toulon,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi du n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 5 avril 2018,

ARRETE

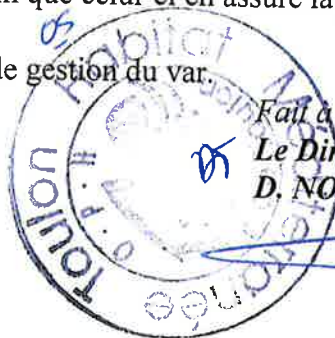
ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et Prénom	Echelon	Promouvable à la date du
1 – ARPINO-COUPAT Jeannine	7 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018

ARTICLE 2 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de gestion du var.



Fait à Toulon, le 18/072018

**Le Directeur Général,
D. NOTARI**

Le Directeur Général :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE TOULON



POLE RESSOURCES INTERNES

Gestion des Carrières

DT/OS/JV

A R R E T E

OBJET : Tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe

Le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de Toulon,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi du n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 5 avril 2018,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et Prénom	Echelon	Promouvable à la date du
1 – GONCALVES Catherine	7 ^{ème} échelon	1 ^{er} janvier 2018
2 – SENES Guylaine	8 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
3 – ALESSANDRI Serge	7 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
4 – TOMASSO Véronique	7 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018

.../...

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE TOULON



Nom et Prénom	Echelon	Promouvable à la date du
5 – RAMPIN Claudine	8 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
6 – DEVILLAZ Marie-Françoise	8 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
7 – FOVEAU Valérie	8 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
8 – CALLOCH Mireille	6 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
9 – RICCIO Laurent	6 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
10 – DE PERIGNON Eliane	5 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
11 – ROBERT Réjane	4 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
12 – TIBERGHIEEN Véronique	4 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
13 – CEZANA Norbert	6 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
14 – MELONE Sylvie	5 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
15 – SEIBERT Françoise	8 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
16 – ALIBERT Jean-claude	4 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
17 – COREIL Valérie	4 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
18 – THEPAUT Cécile	4 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
19 – DOMINICI Sandrine	4 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018

.../...



Nom et Prénom	Echelon	Promouvable à la date du
20 – BACHET Nathalie	3 ^{ème} échelon	1 ^{er} janvier 2018
21 – ROBIGLIO Maryse	4 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
22 – DAVID-SELLES Carole	5 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
23 – PARYS Magali	3 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018

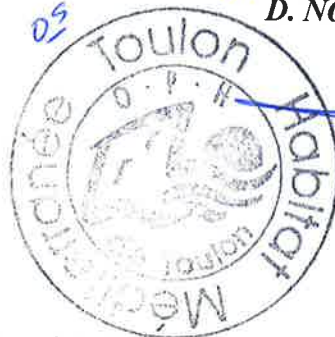
ARTICLE 2 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de gestion du var

Fait à Toulon, le 18/07/2018

[Signature]
Le Directeur Général,
D. NOTARI



Le Directeur Général :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.



POLE RESSOURCES INTERNES

Gestion des Carrières

DT/OS/JV

ARRETE

OBJET : Tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe

Le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de Toulon,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 5 avril 2018,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et Prénom	Echelon	Promouvable à la date du
1 – TOUCHARD Nicole	6 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018

ARTICLE 2 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de gestion du var

Fait à Toulon, le 18/07/2018
Le Directeur Général,
D. NOTARI

Le Directeur Général :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE TOULON



POLE RESSOURCES INTERNES

Gestion des Carrières

DT/OS/JV

ARRÊTE

OBJET : Tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe

Le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de Toulon,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi du n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 5 avril 2018,

ARRÊTE

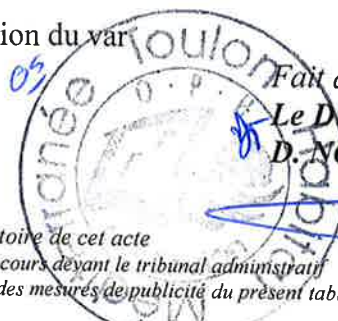
ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et Prénom	Echelon	Promouvable à la date du
1 – BADOUARD François	4 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
2 – LABASTIE Eric	5 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
3 – FAVRET Myriam	7 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018

ARTICLE 2 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de gestion du var



Fait à Toulon, le 18/07/2018

Le Directeur Général,
D. NOTARI

Le Directeur Général :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE TOULON



POLE RESSOURCES INTERNES

Gestion des Carrières

DT/OS/JV

ARRETE

OBJET : Tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe

Le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de Toulon,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi du n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 5 avril 2018,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et Prénom	Echelon	Promouvable à la date du
1 – TAIR Kamel	4 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018

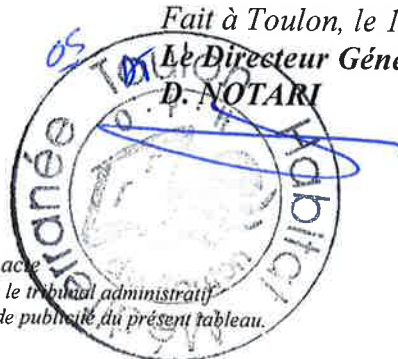
ARTICLE 2 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de gestion du var

Fait à Toulon, le 18/07/2018

Le Directeur Général,
D. NOTARI



Le Directeur Général :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE TOULON

Le Saint-Mathieu - Avenue Franklin Roosevelt - B.P. 1309 - 83076 TOULON CEDEX - Tél. 04 94 03 85 00 - Fax 04 94 42 43 97

RCS TOULON 278 300 017



POLE RESSOURCES INTERNES

Gestion des Carrières

DT/OS/JV

ARRÊTE

OBJET : Tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe

Le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de Toulon,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi du n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 5 avril 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et Prénom	Echelon	Promouvable à la date du
1 - TOUCHARD Nicole	6 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018

ARTICLE 2 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de gestion du var

Fait à Toulon, le 18/07/2018
Le Directeur Général,
D. NOFARI

Le Directeur Général :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE TOULON



POLE RESSOURCES INTERNES

Gestion des Carrières

DT/OS/JV

ARRETE

OBJET : Tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe

Le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de Toulon,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi du n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 5 avril 2018,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et Prénom	Echelon	Promouvable à la date du
1 – GONCALVES Catherine	7 ^{ème} échelon	1 ^{er} janvier 2018
2 – SENES Guylaine	8 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
3 – ALESSANDRI Serge	7 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
4 – TOMASSO Véronique	7 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018

.../...



Nom et Prénom	Echelon	Promouvable à la date du
5 – RAMPIN Claudine	8 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
6 – DEVILLAZ Marie-Françoise	8 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
7 – FOVEAU Valérie	8 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
8 – CALLOCH Mireille	6 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
9 – RICCIO Laurent	6 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
10 – DE PERIGNON Eliane	5 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
11 – ROBERT Réjane	4 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
12 – TIBERGHIEEN Véronique	4 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
13 – CEZANA Norbert	6 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
14 – MELONE Sylvie	5 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
15 – SEIBERT Françoise	8 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
16 – ALIBERT Jean-claude	4 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
17 – COREIL Valérie	4 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
18 – THEPAUT Cécile	4 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
19 – DOMINICI Sandrine	4 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018

.../...



Nom et Prénom	Echelon	Promouvable à la date du
20 – BACHET Nathalie	3 ^{ème} échelon	1 ^{er} janvier 2018
21 – ROBIGNIO Maryse	4 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
22 – DAVID-SELLES Carole	5 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018
23 – PARYS Magali	3 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2018

ARTICLE 2 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de gestion du var

Fait à Toulon, le 18/07/2018

Le Directeur Général,
P. NOTARI



Le Directeur Général :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.